

s'inscrire dans l'environnement

Maintenir l'attractivité économique locale est l'une des préoccupations de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy qui s'est engagée, conformément à son schéma directeur, dans une vaste opération d'aménagement d'une zone d'activité industrielle et de service sur la Commune de Chavanod : le parc Altaïs. Profitant d'un site généreux et ouvert

sur le paysage, cette réalisation va à l'encontre de l'image que l'on peut généralement se faire des zones d'activité. La préservation de l'environnement, le maintien des structures végétales et l'organisation aérée des constructions concourent à offrir un cadre d'implantation particulièrement qualitatif aux entreprises.

mots clés

bâtiment d'activité
développement durable
environnement
espace public
urbanisme
zone d'activité

adresse

Parc Altaïs
74650 Chavanod

CHAVANOD



PARC ALTAÏS À CHAVANOD

MAÎTRE D'OUVRAGE - C2A
MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE
SED HAUTE-SAVOIE

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
DDE - ANNECY OUEST
URBANISTE - BERNARD LEMAIRE
PAYSAGISTE - PIERRE PIONCHON
BET ÉLECTRICITÉ - SELEQ74
ASSAINISSEMENT - SILA
RÉSEAU D'EAU - SERVICE DE L'EAU DE
LA COMMUNAUTÉ DE
L'AGGLOMÉRATION D'ANNECY

SURFACE TOTALE : 60 HA
SURFACE COMMERCIALISABLE : 40 HA

COÛT DES TRAVAUX
270 129 € HT
MONTANT DE L'OPÉRATION
359 333 € TTC

DATE DE CONCEPTION : 1996 À 1999
COMMERCIALISATION : DEPUIS 2000

Vers un urbanisme industriel de qualité

Dès l'origine du projet, l'ambition de la communauté d'agglomération est de proposer une opération d'aménagement exemplaire. La question est donc posée de savoir s'il est possible d'intégrer convenablement des équipements industriels dans un contexte paysager. Une analyse fine du site, de ses qualités et de ses contraintes a permis de dégager des axes de réflexion orientés autour des questions de la préservation de l'environnement et de la qualité urbaine et architecturale.

Le plan d'aménagement s'inscrit aujourd'hui complètement dans cette logique en proposant une trame urbaine large favorisant des espaces publics qualitatifs intégrant systématiquement des pistes cyclables et le maintien des structures végétales préexistantes. Le fond de scène est donc maîtrisé au travers d'un plan d'aménagement de zone imposant des marges de recul et d'alignement permettant de constituer de véritables rues. Chaque projet d'implantation fait l'objet d'une attention particulière tant au niveau du type d'activité que de l'architecture des bâtiments.

La communauté d'agglomération s'est d'ailleurs entourée d'un urbaniste conseil et d'un paysagiste conseil, qui ne sont autres que les concepteurs du parc, pour garantir la cohérence entre les intentions initiales et ce qui se construit.

L'image environnementale de l'entreprise

Le parc Altaïs est réservé aux activités industrielles, au tertiaire industriel et

aux entreprises de services. Il est destiné à accueillir des entreprises pour lesquelles l'image qu'elles peuvent diffuser au travers de leur implantation revêt une grande importance. Le parc comprend en outre une pépinière d'entreprises dont la réalisation fut l'une des premières implantations.

La qualité environnementale, architecturale et urbaine, devient alors un vecteur de l'image des entreprises. S'implanter sur ce parc représente, bien plus qu'une simple opportunité foncière, un choix stratégique porteur d'une certaine philosophie empreinte des préoccupations du développement durable.

Le nom même du parc renvoie à une vision élargie de la notion d'environnement puisqu'il est emprunté à celui d'une constellation. Par déclinaison, les voiries sont baptisées par des noms d'étoiles. Il se développe ainsi une poésie renvoyant naturellement à la métaphore du réseau, du partenariat mais aussi de la globalité.

Organiser l'espace pour le valoriser

Le parc est traversé par une voirie principale centrale qui fédère l'ensemble des implantations selon un alignement rigoureux. Conçue à la manière d'une avenue dont les contre-allées sont dédiées aux circulations piétonnes et cyclables, cette voie est bordée de plantations qui en limitent l'impact. Le choix judicieux du mobilier urbain dont le bois est un matériau dominant participe à la perception naturelle du site. Tous les bâtiments sont desservis par un réseau de routes secondaires situées en arrière plan favorisant ainsi le stationnement des véhicules au dos des constructions.

L'intégration de bassins d'orages végétalisés, l'enfouissement d'une ligne à haute tension, la préservation des franges boisées à l'Est et au Sud, ainsi que le maintien des cheminements existants et de certains arbres fruitiers sont autant de choix d'aménagement qui concourent à une réalisation dont les qualités spatiales et paysagères sont remarquables car respectueuses du site.

zone d'activité

URB05 - zoa001

CAUE
HAUTE-SAVOIE

6 rue des Alouettes
bp 339
74008 Annecy Cedex
Tél 04 50 88 21 10
Fax 04 50 57 10 62
caue74@caue74.fr
www.caue74.fr

Rédaction : Stéphane Déjeorges, architecte - mai 2005
Conception graphique : CAUE74/Maryse Avrillon



1



2



3



4



5

1 - Le traitement paysager préserve les qualités initiales du site

2/ 3 - Les constructions semblent flotter dans un espace végétal

4 - Les lignes sobres de l'architecture contrastent avec le paysage

5/ 6 - Le parc Altaïs bénéficie d'une ouverture paysagère généreuse



6